

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2202

10 septembre 2008

SOMMAIRE

Alias Mustang International	105676	International Project Management S.A.	105674
Allied Investors S.A.	105656	INT.PACK S.A.	105675
American Express Bank Asset Management Company (Luxembourg) S.A. ...	105691	Invergarry Leasing S.à r.l.	105663
Assotex Finance S.A.	105674	Karnagy Electronics Sàrl	105659
Baltic Financial Holdings	105665	Laflor S.A.	105673
Baya Blue S.A.	105663	Lehwood Holdings S.à. r.l.	105677
Bielle Private Equity S.A.	105666	Likipi Holding S.A.	105690
Braci Holding S.A.	105662	Lysandre S.A.	105660
Buderus Foundry Management S.à.r.l. ...	105689	M&A Associates S.à r.l.	105664
Caleche Holding S.A.	105661	Macquarie Aircraft Leasing Finance S.A.	105690
Cameco Luxembourg S.A.	105667	Massena Advisors S.A.	105676
Carolis International S.A.	105674	Moltech Invent S.A.	105665
C&D Finance S.A.	105677	N1 Products S.A.	105677
Ceramex	105661	Oak Finco	105665
Clover Investments Sàrl	105656	Ovalux	105696
Cofilux Sàrl	105657	Presta-Gaz S.A.	105658
Cordoba Investment Holding S.A.	105675	Quéros S.A.	105654
Cotrel Investissements	105657	Racis Holding S.A.	105660
Crossroads Investments S.A.	105658	Rangwee S.A.	105654
Defa Industrial Group S.A.	105689	Riverside Europe Engineering Luxembourg S.à r.l.	105650
DEVCAP Holdings S.à r.l.	105657	R.O.C. s.c.i.	105662
DH French Light Industrial S.à r.l.	105678	SGAM Venture Fund	105673
Dienes International Beteiligungsgesellschaft mbH	105651	Sodital Luxembourg S.A.	105676
Dolomies et Chaux	105678	Southinvest SAH	105655
Energus S.A.	105654	S.P.S. Holdings SA	105673
Financière Daunou 1 S.A.	105696	Standard Chartered Investments (Luxembourg) S.A.	105691
Friedhaff S.A.	105653	Stella Holding S.A.	105662
Gedeon Investments S.A.	105659	Supe-Dienes Beteiligungsgesellschaft mbH	105653
Gold Tour SA	105663	Tabula Holdings Three	105661
Graficom	105656	Tabula Holdings Two	105664
HCEPP Luxembourg Finance S.à r.l.	105655	Tara Properties S.A.	105666
HCEPP Management Company II S.à r.l.	105650	ZCI Holdings S.A.	105660
Hellaby S.A.	105664		
IM & CO	105651		

Riverside Europe Engineering Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 118.772.

Constituée par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 août 2006, acte publié au Mémorial C no 1992 du 24 octobre 2006. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 15 décembre 2006, acte publié au Mémorial C no 385 du 16 mars 2007.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Riverside Europe Engineering Luxembourg S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008108952/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06818. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

HCEPP Management Company II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 90.111.

Extract from the resolutions of the sole shareholder of the Company dated August 13, 2008

Pursuant to the resolutions of the sole shareholder of the Company dated August 13, 2008 at 09.00 a.m., (the "Resolutions"), the sole shareholder resolved to remove Mr. Sansal Ozdemir from his mandate as manager of the Company with effect as at the time of the Resolutions.

Pursuant to the Resolutions, the sole shareholder of the Company resolved to appoint Ms. Renata Miazga, born on July 9, 1973 in Zagan, Poland, residing professionally at 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, as manager of the Company, with effect as from the date of the approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier and for an unlimited period.

Consequently, the Company is managed by a board of managers composed of four managers, Mr. Gordon Black, Mr. Maury R. Tognarelli, Mr. Jerome J. Claeys III and Ms. Renata Miazga.

August 13, 2008.

By virtue of delegation of powers

Claude Niedner

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement:

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 13 août 2008

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 13 août 2008, à 09.00 heures, (les "Résolutions"), que l'associé unique a décidé de mettre fin au mandat de Monsieur Sansal Ozdemir en tant que gérant de la Société avec effet à l'heure des Résolutions.

Conformément aux Résolutions, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Mademoiselle Renata Miazga, née 9 juillet 1973 à Zagan, en Pologne, résidant professionnellement 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de la Société, avec effet à partir de la date de l'agrément de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et pour une durée indéterminée.

En conséquence, la Société est gérée par un conseil de gérance composé de quatre gérants, Monsieur Gordon Black, Monsieur Maury R. Tognarelli, Monsieur Jerome J. Claeys III et Mademoiselle Renata Miazga.

Le 13 août 2008.

En vertu d'une délégation de pouvoirs

Claude Niedner

Référence de publication: 2008109776/250/37.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10015. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Dienes International Beteiligungsgesellschaft mbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3279 Bettembourg, 19, rue de la Scierie.

R.C.S. Luxembourg B 96.663.

Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 octobre 2003, acte publié au Mémorial C no 1277 du 2 décembre 2003. Les statuts ont été modifiés à deux reprises par-devant le même notaire, en date du 6 octobre 2004, actes publiés au Mémorial C no 1327 du 29 décembre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DIENES INTERNATIONAL BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008108953/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06827. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

IM & CO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Strassen, 32, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 141.017.

STATUTS

L'an deux mil huit, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Constant LESS, technicien diplômé, demeurant à L-7381 Bofferdange, 211, Cité Roger Schmitz, et
- 2.- Monsieur Angelo CRAPANZANO, entrepreneur, demeurant à L-7362 Bofferdange, 32, an den Strachen
les deux premiers agissant tant en leur nom personnel qu'en leur qualité de gérants de
- 3.- SETRAC S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-8069 Strassen, 32, rue de l'Industrie, (R.C.S Luxembourg B 61.741),
- 4.- Monsieur Gérard REICHEL, agent immobilier, domicilié à L-8069 Strassen, 32, rue de l'Industrie

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer pour leur compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "IM & CO".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Strassen.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

Art. 3. La société a pour objets tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- l'achat la vente, la mise en valeur et la gérance d'immeubles, la gestion de patrimoines mobiliers et immobiliers propres ou pour compte de tiers;
- le conseil, la conception, la réalisation et la négociation de tous projets immobiliers;
- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La société pourra agir en tant que représentante de toute société luxembourgeoise ou étrangère dont l'objet social sera identique ou similaire au sien..

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500.-EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125.-EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Angelo CRAPANZANO, quinze parts	15
2.- Monsieur Constant LESS, quinze parts	15
3.- Monsieur Gérard REICHEL, quinze parts	15
4. - SETRAC Sà r.l., cinquante-cinq parts	55
Total des parts: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par les associés de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500.-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 1.000.- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite l'associé représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Angelo CRAPANZANO,
 - Monsieur Constant LESS, tous prénommés,
- qui auront tous pouvoirs pour engager valablement la société par leur signature individuelle.
- Le siège social est établi à L-8069 Strassen, 32, rue de l'Industrie

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: C. LESS, A. CRAPANZANO, G. REICHEL, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2008, Relation: LAC/2008/32774. - Reçu € 62,50.- (soixante-deux euros cinquante-cents).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 août 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008109727/206/90.

(080127414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Supe-Dienes Beteiligungsgesellschaft mbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3279 Bettembourg, rue de la Scierie.

R.C.S. Luxembourg B 96.662.

Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 octobre 2003, acte publié au Mémorial C no 1275 du 2 décembre 2003. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire, en date du 6 octobre 2004, acte publié au Mémorial C no 1323 du 28 décembre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SUPE-DIENES BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008108954/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06825. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Friedhaff S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 91.971.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg, le 3 juin 2008

L'assemblée réélit administrateurs pour un an:

Mr. J-Pierre SCHMITZ, cultivateur, Diekirch.

M. Jacquot SCHWERTZER, administrateur de sociétés, Schrassig.

Mr. Albert WILDGEN, avocat, Luxembourg.

Mr. René STEICHEN, avocat, Luxembourg.

Mme Nathalie MAIER, employée, Schrassig.

Mme Maryse GREISCH, conseiller fiscal, Luxembourg.

Réélit commissaire pour un an:

M. Jean-Yves COLSON, comptable, demeurant à B-6780 MESSANCY, 1, rue des Cerisiers.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue immédiatement après l'assemblée générale

1. Est réélu Président Mr. J-Pierre SCHMITZ, Diekirch.

2. Est nommé administrateur-délégué M. Jacquot SCHWERTZER, Schrassig.

Sont nommés fondés de pouvoirs:

- Mr. Jean-Yves COLSON, 1, rue des Cerisiers B - 6780 MESSANCY

- Mr. Dominique SALVI, 40 bis, rue du Tivoli F - 54400 LONGWY-HAUT

3. Les pouvoirs sont fixés comme suit:

a) La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de trois administrateurs, sans limitation, qui n'auront pas à justifier vis-à-vis des tiers des pouvoirs en vertu desquels ils agissent.

b) La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas 100.000 € (cent mille euros) par la seule signature de l'administrateur-délégué.

c) La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas 10.000 € (dix mille euros) par la signature d'un fondé de pouvoirs.

d) Les actions en justice, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par l'Administrateur-délégué et/ou le Conseil d'Administration.

Pour extraits conformes
Jacquot SCHWERTZER
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008109806/2058/37.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07809. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Quéros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 63.413.

Constituée par-devant M^e Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 17 février 1998, acte publié au Mémorial C no 395 du 30 mai 1998.

Le capital a été converti en euros par acte sous seing privé en date du 17 décembre 2001, publié par extrait au Mémorial C no 788 du 24 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour QUÉROS S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008108955/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06828. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

**Energus S.A., Société Anonyme,
(anc. Rangwee S.A.).**

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 113.269.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg, le 2 mai 2008

L'Assemblée élit Administrateurs pour un an:

Mme Nathalie MAIER, employée privée, demeurant à Schrassig.

M. Jacquot SCHWERTZER, commerçant, demeurant à Schrassig.

M. Dominique SALVI, Directeur, demeurant à Longwy-Haut (France), 54400, rue du Tivoli 40, bis

Réélit Commissaire pour un an:

La société DMS & ASSOCIES, S.à.r.l., ayant son siège social à L - 1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue immédiatement après l'Assemblée Générale

Le Conseil d'Administration réélit Mr. Jacquot SCHWERTZER Président, qui est également nommé Administrateur-délégué, nomme M. Dominique SALVI Administrateur-Directeur, nomme Mr. Jean-Yves COLSON et M. Philippe KRIER Fondé de Pouvoir, et fixe les pouvoirs comme suit:

A) La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux Administrateurs, ou par la seule signature de l'Administrateur-délégué, qui n'auront pas à justifier vis-à-vis des tiers des pouvoirs en vertu desquels ils agissent.

B) Pour la gestion journalière des affaires:

- La société est engagée, sans limitation, par la signature individuelle de l'Administrateur-délégué.

- La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas € 15.000,00 (quinze mille euros) par la seule signature du Directeur.

.../...

- La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas € 15.000,00 (quinze mille) par seule signature d'un Fondé de pouvoir.

C) Les actions en justice, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par l'Administrateur-délégué et/ou le Conseil d'Administration.

105655

Pour extraits conformes
Jacquot SCHWERTZER
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008109804/2051/36.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03214. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Southinvest SAH, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 35.543.

Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 novembre 1990, acte publié au Mémorial C n^o 178 du 13 avril 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 24 septembre 1997, acte publié au Mémorial C no 75 du 5 février 1998. Le capital a été converti en euros par acte sous seing privé en date du 13 décembre 2001, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C no 793 du 24 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOUTHINVEST SAH
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008108956/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06834. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

HCEPP Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 134.500,00.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 76.007.

Extract from the resolutions of the sole shareholder of the Company dated August 13, 2008

Pursuant to the resolutions of the sole shareholder of the Company dated August 13, 2008 at 11.00 a.m., (the "Resolutions"), the sole shareholder resolved to remove Mr. Sansal Ozdemir from his mandate as manager of the Company with effect as at the time of the Resolutions.

Pursuant to the Resolutions, the sole shareholder of the Company resolved to appoint Ms. Renata Miazga, born on July 9, 1973 in Zagan, Poland, residing professionally at 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, as manager of the Company, with immediate effect and for an unlimited period.

Consequently, the Company is managed by a board of managers composed of two managers, Mr. Gordon Black and Ms. Renata Miazga.

The August 13, 2008.

By virtue of delegation of powers
Claude Niedner

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement:

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 13 août 2008

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 13 août 2008, à 11.00 heures, (les "Résolutions"), que l'associé unique a décidé de mettre fin au mandat de Monsieur Sansal Ozdemir en tant que gérant de la Société avec effet à l'heure des Résolutions.

Conformément aux Résolutions, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Mademoiselle Renata Miazga, née 9 juillet 1973 à Zagan, en Pologne, résidant professionnellement 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

En conséquence, la Société est gérée par un conseil de gérance composé de deux gérants, Monsieur Gordon Black et Mademoiselle Renata Miazga.

Le 13 août 2008.

En vertu d'une délégation de pouvoirs

Claude Niedner

Référence de publication: 2008109767/250/35.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09983. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Graficom, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 49.865.

Constituée par-devant Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 décembre 1994, acte publié au Mémorial page 08275 en 1995. Le capital social a été converti en Euros par acte sous seing privé en date du 6 novembre 2001 dont l'extrait a été publié au Mémorial C n ° 729 du 14 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GRAFICOM

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008108957/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06831. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Allied Investors S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 26.612.

Constituée par-devant M^e Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 4 septembre 1987, acte publié au Mémorial C no 380 du 28 décembre 1987. Le capital a été converti en Euros par acte sous seing privé en date du 18 octobre 2001, publié par extrait au Mémorial C no 390 du 11 mars 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALLIED INVESTORS S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008108958/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06836. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Clover Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 8.750,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 129.901.

Extrait des résolutions adoptées par le gérant unique de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008108959/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07450. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Cofilux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 127.619.

—
Extrait des résolutions adoptées par le gérant unique de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008108960/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07448. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Cotrel Investissements, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 130.046.

—
Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008108961/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07822. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

DEVCAP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 123.804.

—
Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008108963/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07480. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Crossroads Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 100.288.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008108962/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07460. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Presta-Gaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue des Chemins de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 9.648.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 16 mai 2008

L'Assemblée réélit Administrateurs pour un an:

M. Gaston SCHWERTZER, administrateur de société, demeurant à Marx Knupp L -5328 MEDINGEN.

M. Jacquot SCHWERTZER, administrateur de société, demeurant à 51, rue d'Oetrange L - 5360 SCHRASSIG.

M. Philippe CARTRY, directeur, demeurant à 154, rue des Espagnols B - 6700 ARLON.

Réélit réviseur pour un an:

La société ABACAB S.à.r.l, réviseur d'entreprise, ayant son siège social à 231, Val des Bons Malades L-2121 Luxembourg.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège sociale le 16 mai 2008, immédiatement après l'assemblée générale ordinaire statutaire annuelle

Est réélu Président, M. Gaston SCHWERTZER, administrateur de société, Medingen.

Est reconduit Administrateur-délégué, M. Jacquot SCHWERTZER, administrateur de société, SCHRASSIG.

Est confirmé Directeur, M. Philippe CARTRY, demeurant 154, rue des Espagnols à B - 6700 ARLON.

Est confirmé fondé de pouvoirs, M. Stéphane SAUVAGE, responsable opérationnel, demeurant 9, rue de la Tuilerie à F - 57310 BERTANGE.

Est confirmé fondé de pouvoirs, M. Erwin LAMBERTY, technicien, demeurant 5, rue de la Platinerie à B - 6700 ARLON.

Est nommé fondé de pouvoirs, M. Patrick JOSEPH, directeur financier et administratif, demeurant 83, avenue des Citrinelles à B - 1160 BRUXELLES.

Pouvoirs

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de trois Administrateurs. Pour la gestion journalière, la société est engagée sans limitation, par la seule signature du Président du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur-délégué. La Direction de la société est confiée au Directeur, M. Philippe CARTRY, qui, par sa seule signature, engage la société pour la gestion journalière jusqu'à concurrence de 200.000,00 € (deux cent mille euros).

105659

Les Fondés de Pouvoirs, MM. Stéphane SAUVAGE, Erwin LAMBERTY et Patrick JOSEPH, engagent la société, par leur signature individuelle jusqu'à concurrence de 15.000,00 € (quinze mille euros) pour la gestion journalière.

Pour extraits conformes
Jacquot SCHWERTZER
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008109807/2061/37.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07818. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Gedeon Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 57.807.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008108964/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07466. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Karnagy Electronics Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 13, rue Kalchesbruck.

R.C.S. Luxembourg B 106.128.

L'an deux mille huit, le quatre août.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

Istvan GYARMATI, gérant de fonds, demeurant à H-1044 Budapest, Nagyvaradi u. 23, Hongrie, ici représenté par Sandor NAGY, commerçant, demeurant à L-7220 Walferdange, 132B, route de Diekirch, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 28 juillet 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

associé unique de la société KARNAGY ELECTRONICS SARL établie et ayant son siège à L-5339 Moutfort, 41-43, rue de Contern, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B106.128, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 570 du 13 juin 2005, modifiée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 5 décembre 2005, publié au susdit Mémorial C, numéro 701 du 6 avril 2006.

Le comparant prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Il décide de transférer le siège social de Moutfort à Luxembourg, et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg."

Deuxième résolution

Il fixe l'adresse à L-1852 Luxembourg, 13, rue Kalchesbruck.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: NAGY, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 6 août 2008, Relation: REM/2008/1049. — Reçu douze euros. 12,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 25 août 2008.

ARRENSDORFF Roger.

Référence de publication: 2008110247/218/37.

(080128186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Lysandre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 34.808.

Extrait de résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008108965/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07475. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

ZCI Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 75.148.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 31 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008108972/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07366. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Racis Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 54.835.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 21 avril 2008 à 11.00 heures au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission de:

Monsieur Stefano Ciccarello, né le 16 septembre 1966 à Rome en Italie, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur.

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat:

Sandro Capuzzo, né le 14 décembre 1958 à Trieste en Italie, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008109800/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09799. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Tabula Holdings Three, Société à responsabilité limitée holding unipersonnelle.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 97.881.

—
Extrait des résolutions adoptées par le gérant unique de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008108973/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08638. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Caleche Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 83.996.

—
La société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA a transféré son siège social de L-2016 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

Luxembourg, le 8 août 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour CALECHE HOLDING S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008108974/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08467. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Ceramex, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 89.606.

—
EXTRAIT

Constituée le 17.10.2002, statuts modifiés le 25.11.2002, le 2.8.2007 et le 7 décembre 2007, selon publications au Mémorial C 1699 du 27.11.2002, C25 du 10.1.2003, C 2008 du 18 septembre 2007 et C 174 du 23 janvier 2008.

Les mandats de l'administrateur unique Madame Isabelle Wolter, licenciée en sciences commerciales et consulaires, demeurant 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes Monsieur Jean-Claude Wolter, avocat honoraire, demeurant 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, ont été renouvelés pour

une durée venant à expiration lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008109821/281/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05661. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080127251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Stella Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.234.

Le siège social de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A. a été transféré de L-2016 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour STELLA HOLDING S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008108975/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09183. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080126115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Braci Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.100.

Le siège social de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA a été transféré de L-2016 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

Luxembourg, le 12/08/2008.

Pour BRACI HOLDING S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008108976/29/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09165. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080126054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

R.O.C. s.c.i., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3817 Schifflange, Chemin de Bergem.

R.C.S. Luxembourg E 2.115.

Extrait de dissolution

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 23 juillet 2008, numéro 2008/1571 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 25 juillet 2008, relation: CAP/2008/2374, de la société civile immobilière "R.O.C. S.C.I.", avec siège social à L-3817 Schifflange, Chemin de Bergem, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro E 2115, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 15 avril 1997, publié au Mémorial C, numéro 417 du 1^{er} août 1997, ce qui suit:

- les associés ont procédé à la dissolution et à la liquidation de la société prédite avec effet au 23 juillet 2008,
- la société n'a plus d'activités,
- la liquidation est achevée et les associés ont déclaré assumer tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute,

- les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'adresse suivante:
L-2146 Luxembourg, 91, rue de Merl.

Bascharage, le 21 août 2008.
Pour extrait conforme
Alex WEBER
Le notaire

Référence de publication: 2008109017/236/23.

(080126698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Baya Blue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 84.315.

—
Veuillez prendre note du changement d'adresse du commissaire aux comptes:

La société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA a transféré son siège social de L-2016 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

Luxembourg, le 13/08/08.
Pour avis sincère et conforme
Pour BAYA BLUE S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008108977/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09160. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Invergarry Leasing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 113.003.

—
Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse du gérant, à savoir Hermanus Roelof Willem Troskie, a fait l'objet d'un changement.

La nouvelle adresse est la suivante: 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.
Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008108978/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07836. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Gold Tour SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 70.801.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 10 juillet 2008, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, statuant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société GOLD TOUR S.A., dont le siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, a été dénoncé en date du 5 mai 2000 par la Fiduciaire I.T.P. S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 13 août 2008.

Pour extrait conforme
Christophe ANTINORI
Le liquidateur

Référence de publication: 2008109003/1384/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09713. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Hellaby S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 65.990.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008108982/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07463. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

M&A Associates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 138.405.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société en date du 9 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008108983/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07816. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Tabula Holdings Two, Société à responsabilité limitée holding unipersonnelle.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 97.880.

Extrait des résolutions adoptées par le gérant unique de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008108985/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08637. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Moltech Invent S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 29.008.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008108984/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07439. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Baltic Financial Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 83.401.

Extrait des résolutions adoptées par le liquidateur de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008108986/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07497. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Oak Finco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 113.971.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

- L'Assemblée a pris note de la démission de Monsieur Daniel Adam de son mandat de gérant B de la société avec effet au 30 avril 2008.

- L'Assemblée a nommé, avec effet au 1^{er} mai 2008 et pour une durée indéterminée, Monsieur Luca Gallinelli, Senior Manager, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, gérant B de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

105666

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Pour OAK FINCO S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008109823/1005/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10626. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Tara Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 103.908.

Extrait des résolutions adoptées en date du 18 juillet 2008 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société

- Le siège social de la société est transféré du 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg

Pour publication et réquisition

TARA PROPERTIES S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008108988/1211/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT08850. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Bielle Private Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.401.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire et par le conseil d'administration en date du 16 juillet 2008

1. MM. Eric MAGRINI et Pietro LONGO ont démissionné de leur mandat d'administrateur.
2. M. André WILWERT a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
3. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
4. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
5. M. Thierry FLEMING, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 24 juillet 1948, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
6. M. Claude SCHMITS, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 23 septembre 1955, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
7. M. Guy HORNICK, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 29 mars 1951, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
8. La société anonyme AUDIEX S.A., R.C.S. Luxembourg B 65.469, avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
9. M. Thierry FLEMING, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 4 août 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *BIELLE PRIVATE EQUITY S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008108989/29/33.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08465. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Cameco Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 68.998.

In the year two thousand and eight, on the thirty first day of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company "CAMECO LUXEMBOURG S.A.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 68998, incorporated by deed of Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on March 16, 1999, published in the Memorial C number 423 of June 8, 1999, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary then residing in Remich, Grand-Duchy of Luxembourg, and now in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on December 7, 2006, published in the Memorial C number 638 of April 18, 2007.

The meeting is opened by Mr. Paul MARX, docteur en droit, residing professionally in Luxembourg, being in the chair, who appoints as secretary Mr. David SANA, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Raphael ROZANSKI, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of article 4 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

"The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three directors, either of the category A or of the category B, who need not be shareholders of the corporation. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be reelected for consecutive terms of office.

If, at a general meeting of shareholders, it is noted that the corporation only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the corporation has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions."

2. Amendment of article 5 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

"The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present articles of incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented and the meeting of the board of directors is held within Luxembourg, under the condition that at least one of the directors present or represented will be a Canadian director; a power of attorney between directors which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. A Canadian director means for the purpose of this article five a director appointed by majority vote of the shareholders who is a citizen of or resident of Canada.

Any director may at any time by written notice, given by letter, telegram, telex or telefax revoke the appointment of a director appointed by him.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of a director of the category A together with a director of the category B, or in case of sole director by his sole signature.

Resolutions in writing approved and signed by all directors, on a single document or multiple counterparts, shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held.

Any and all directors may participate to a meeting of the board of directors held in Luxembourg by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors attending the meeting to hear one another. The participation to a meeting by these means shall be deemed equivalent to a participation in person at such meeting."

3. Adding of a paragraph at the end of article 9 of the articles of association, which will have henceforth the following wording:

"If the corporation only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting."

4. Confirmation of the mandate of Mr. Markus BOPP as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2013 and allocation of the category A to said director.

5. Confirmation of the mandate of Mrs. Beverly GODSON as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2013 and allocation of the category A to said director.

6. Confirmation of the mandate of Mr. Gerhard GLATTES as director and chairman of the board of directors until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2013 and allocation of the category A to said director.

7. Confirmation of the mandate of Mr. Benoît NASR as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2013 and allocation of the category B to said director.

8. Confirmation of the mandate of Mr. Carl SPEECKE as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2013 and allocation of the category B to said director.

9. Sundry.

II The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed "ne varietur" by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter unanimously has taken the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to amend article 4 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 4.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three directors, either of the category A or of the category B, who need not be shareholders of the corporation. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

If, at a general meeting of shareholders, it is noted that the corporation only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the corporation has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions."

Second resolution

The meeting decides to amend article 5 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 5.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present articles of incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented and the meeting of the board of directors is held within Luxembourg, under the condition that at least one of the directors present or represented will be a Canadian director; a power of attorney between directors which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. A Canadian director means for the purpose of this article five a director appointed by majority vote of the shareholders who is a citizen of or resident of Canada.

Any director may at any time by written notice, given by letter, telegram, telex or telefax revoke the appointment of a director appointed by him.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of a director of the category A together with a director of the category B, or in case of sole director by his sole signature.

Resolutions in writing approved and signed by all directors, on a single document or multiple counterparts, shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held.

Any and all directors may participate to a meeting of the board of directors held in Luxembourg by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors attending the meeting to hear one another. The participation to a meeting by these means shall be deemed equivalent to a participation in person at such meeting."

Third resolution

The meeting decides to add a paragraph at the end of article 9 of the articles of association, which will have henceforth the following wording:

" **Art. 9. (last paragraph).** If the corporation only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting."

Fourth resolution

The meeting decides to confirm the mandate of Mr. Markus BOPP as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2013 and to allocate the category A to said director.

Fifth resolution

The meeting decides to confirm the mandate of Mrs. Beverly GODSON as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2013 and to allocate the category A to said director.

Sixth resolution

The meeting decides to confirm the mandate of Mr. Gerhard GLATTES as director and chairman of the board of directors until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2013 and to allocate the category A to said director.

Seventh resolution

The meeting decides to confirm the mandate of Mr. Benoit NASR as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2013 and to allocate the category B to said director.

Eighth resolution

The meeting decides to confirm the mandate of Mr. Carl SPEECKE as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2013 and to allocate the category B to said director.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company are estimated at one thousand two hundred Euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the attorney the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same attorney, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente-et-un juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CAMECO LUXEMBOURG S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 68998, constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 16 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 423 du 8 juin 1999, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire alors de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, et maintenant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 638 du 18 avril 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul MARX, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur David SANA, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 4 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, de la catégorie A ou de la catégorie B, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables."

2. Modification de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration, qui devra obligatoirement se tenir au Luxembourg, ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, et qu'au moins un des administrateurs, présent ou représenté, soit un administrateur canadien; un mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. Pour les besoins du présent article cinq le terme «administrateur canadien» désigne un administrateur, élu par la majorité des actionnaires, soit de nationalité canadienne, soit de résidence au Canada.

Tout administrateur peut révoquer, par écrit, télégramme, télex ou téléfax le mandat donné à un autre administrateur pour le représenter.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A ensemble avec un administrateur de la catégorie B, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les administrateurs, sur un document unique ou sur des copies multiples, ont le même effet que les résolutions passées à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue.

Chaque administrateur, et tout administrateur, peut participer à une réunion du conseil d'administration se tenant à Luxembourg par téléphone ou conférence vidéophonique ou par tout autre moyen de communication permettant à tous les administrateurs participant à la réunion de s'entendre. La participation à une réunion par ces moyens est réputée être équivalente à une participation en personne à cette réunion."

3. Ajout d'un alinéa à la fin de l'article 9 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'"associé" et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires."

4. Confirmation de Monsieur Markus BOPP dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013 et attribution de la catégorie A à cet administrateur.

5. Confirmation de Madame Beverly GODSON dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013 et attribution de la catégorie A à cet administrateur.

6. Confirmation de Monsieur Gerhard GLATTES dans son mandat d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013 et attribution de la catégorie A à cet administrateur.

7. Confirmation de Monsieur Benoît NASR dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013 et attribution de la catégorie B à cet administrateur.

8. Confirmation de Monsieur Carl SPEECKE dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013 et attribution de la catégorie B à cet administrateur.

9. Divers.

II Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, de la catégorie A ou de la catégorie B, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration, qui devra obligatoirement se tenir au Luxembourg, ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, et qu'au moins un des administrateurs, présent ou représenté, soit un admi-

nistrateur canadien; un mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. Pour les besoins du présent article cinq le terme «administrateur canadien» désigne un administrateur, élu par la majorité des actionnaires, soit de nationalité canadienne, soit de résidence au Canada.

Tout administrateur peut révoquer, par écrit, télégramme, télex ou télécopie le mandat donné à un autre administrateur pour le représenter.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A ensemble avec un administrateur de la catégorie B, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les administrateurs, sur un document unique ou sur des copies multiples, ont le même effet que les résolutions passées à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue.

Chaque administrateur, et tout administrateur, peut participer à une réunion du conseil d'administration se tenant à Luxembourg par téléphone ou conférence vidéophonique ou par tout autre moyen de communication permettant à tous les administrateurs participant à la réunion de s'entendre. La participation à une réunion par ces moyens est réputée être équivalente à une participation en personne à cette réunion."

Troisième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un alinéa à la fin de l'article 9 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 9. (dernier alinéa).** Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'"associé" et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de confirmer Monsieur Markus BOPP dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013 et d'attribuer la catégorie A à cet administrateur.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de confirmer Madame Beverly GODSON dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013 et d'attribuer la catégorie A à cet administrateur.

Sixième résolution

L'assemblée décide de confirmer Monsieur Gerhard GLATTES dans son mandat d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013 et d'attribuer la catégorie A à cet administrateur.

Septième résolution

L'assemblée décide de confirmer Monsieur Benoît NASR dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013 et d'attribuer la catégorie B à cet administrateur.

Huitième résolution

L'assemblée décide de confirmer Monsieur Carl SPEECKE dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013 et d'attribuer la catégorie B à cet administrateur.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MARX - SANA - ROZANSKI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 août 2008, Relation GRE/2008/3320. - Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008110523/231/329.

(080128202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

S.P.S. Holdings SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 84.753.

—
EXTRAIT

La société RSM HENRI GRISIUS & ASSOCIES, en sa qualité de domiciliataire, dénonce le siège social de la société S.P.S. HOLDINGS S.A., avec effet au 30 juin 2008, suite à la résiliation du contrat de domiciliation du 30 avril 2008.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

RSM HENRI GRISIUS & ASSOCIES, Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2008108990/833/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT06169. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Laflor S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 98.664.

—
Il résulte des résolutions écrites prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 10 juillet 2008 que le siège social de la Société est transféré du 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg vers le 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet immédiat,

Pour mentions aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008108991/6390/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06986. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

SGAM Venture Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.798.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 13 juin 2008

1. Démission de M. Philippe BROSSE en tant qu'Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Philippe BROSSE, résidant professionnellement 170, Place Henri Regnault 92043 - Paris La Défense Cédex, FRANCE, de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration avec effet au 13 juin 2008.

2. Cooptation de M. Olivier LECLER en tant que Président du Conseil d'Administration en remplacement de M. Philippe BROSSE

Les Administrateurs restants décident de coopter Monsieur Olivier LECLER, résidant professionnellement 170, Place Henri Regnault 92043 - Paris La Défense Cédex, FRANCE, en remplacement de M. Philippe BROSSE, en qualité de Président du Conseil d'Administration avec effet au 13 juin 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL Luxembourg S.A., LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008109379/3451/22.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00067. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

International Project Management S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.644.

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue à Luxembourg en date du 30 juin 2008 que le siège social de la Société est transféré du 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg vers le 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet immédiat,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008108992/6390/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06928. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Assotex Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 45.114.

Extrait rectificatif remplaçant l'extrait déposé le 25/06/2008 L080090277.05

Il résulte de la résolution prise par la Réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 31 mai 2008 que:

Le projet de fusion du 15 avril 2008 entre la société absorbée, société anonyme de droit néerlandais «Copper Beheer B.V.» ayant son siège à NL 5244 Rosmalen Sparrenburgstraat 7, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Oost-Brabant numéro 17126470 et la société absorbante la société Assotex Finance S.A. a été approuvé sans réserve tel qu'il a été publié au Mémorial C numéro 1066 du 30 avril 2008 et de le ratifier intégralement et de considérer expressément que, du point de vue comptable et fiscal, la fusion a pris effet entre les sociétés fusionnant à la date du 1^{er} janvier 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008109010/1285/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08451. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Carolus International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 117.192.

Lors de l'assemblée générale annuelle reportée, tenue en date du 23 juillet 2008, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Andrew Townend, avec adresse professionnelle au 5, Brettenham House, Lancaster Place, WC2E 7EN Londres, Royaume-Uni, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

105675

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109033/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08672. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Cordoba Investment Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 33.509.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 28 juillet 2008, enregistré à Luxembourg AC, le 31 juillet 2008, LAC/2008/31934 aux droits de douze euros (12.- EUR), que la société «CORDOBA INVESTMENT HOLDING S.A.», une société anonyme, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 28 mars 1990, publié au Mémorial C numéro 369 du 10 octobre 1990, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Christine Doerner, en date du 3 juillet 1990, publié au Mémorial C, numéro 18 du 21 janvier 1991 et suivant acte reçu de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 22 décembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 641 en date du 16 août 2001. Mise en liquidation en date du 11 janvier 2008,

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une période de cinq années au siège social de la société à 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008109014/5770/25.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT08853. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

INT.PACK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.925.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 3 juillet 2008

Résolutions:

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Jonathan Lepage, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 4 juin 2008.

Les mandats de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007/2008 comme suit:

Conseil d'administration:

Mme Emanuela Corvasce, employée privée, née le 31 octobre 1975 à Barletta (Italie), demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

MM. Jonathan Lepage, employé privé né le 27 août 1975 à Namur (Belgique), demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Christophe Velle, employé privé né le 28 octobre 1974 à Thionville (France), demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008109390/24/29.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10650. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Sodital Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 93.234.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 30 juin 2008, enregistré à Luxembourg A.C., le 02 juillet 2008, relation LAC/2008/27062, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi:

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

POUR EXTRAIT CONFORME délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Pour la société

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008109015/211/18.

(080126694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Massena Advisors S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 133.048.

—
Extrait de la décision de l'administrateur unique de la Société prise en date du 1^{er} août 2008

- L'administrateur unique décide de transférer le siège social de la Société, avec effet au 1^{er} août 2008, du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, à l'adresse suivante: 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008109018/4933/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09844. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Alias Mustang International, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 95.884.

—
Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 24 juin 2008

L'assemblée nomme aux fonctions d'administrateur Messieurs:

- Pierre TRUCHET, 41, chemin de la Grotte aux Fées, F-73100 BRISON ST INNOCENT,

- Daniel LOISEAU, 66, route de Chartres, F-91440 BURE SUR YVETTE,

- Benjamin COHEN, 3, rue des Gate, CEPS, F-92210 SAINT-CLOUD, né le 29 avril 1939 à Castres (81).

Le mandat de ce nouveaux administrateurs viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008109875/636/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07827. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Lehwood Holdings S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.957.

Par résolutions signées en date du 29 mai 2008, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de David Scott Broderick, avec adresse professionnelle au 399, Park Avenue, 8th Floor, NY 10022 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

- Nomination de Richard Siu avec adresse professionnelle au 399, Park Avenue, NY 10022 New York, Etats-Unis, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109021/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08702. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

C&D Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 138.182.

Le commissaire H.R.T. Révision S.à.r.l. a été transféré en une société anonyme. Sa dénomination est la suivante: H.R.T. Révision S.A.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109024/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08691. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

N1 Products S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 87.850.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire du 8 août 2008

- L'Assemblée ratifie la cooptation en tant qu'administrateur de Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 8 août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008109396/655/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10269. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Dolomies et Chaux, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 58.523.

Le commissaire H.R.T. Révision S.à.r.l. a été transféré en une société anonyme. Sa dénomination est la suivante: H.R.T. Révision S.A.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109025/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08690. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

DH French Light Industrial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.075.

In the year two thousand and eight, on the second day of the month of July.

Before M^e Anja Holtz, notary, residing in Wiltz.

There appeared DHCRE II HoldCo II S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg commercial register under number B113.167, represented by Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 1st July 2008, being the sole holder of shares of "DH French Light Industrial S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg registered with the commercial register under number B129.075 and incorporated by deed of the notary Joseph Elvinger on 12th June 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1616 on 1st August 2007. The articles have been amended for the last time on 11th January 2008 by deed of the notary Henri Hellinckx published in the Memorial under number 750 on 27th March 2008.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all the three thousand nine hundred (3.900) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
2. The items on which resolutions are to be passed are as follows, all resolutions being interrelated and passed as a sole resolution:

Agenda:

(A) Re-composition of the existing share capital of the Company by

(i) creation of different categories and classes of shares, namely Class F1, Class F2 and Category Z and to allocate Class F1 to the Golf Parc Toulouse Investment and Class F1 to the Avrigny Investment as referred to in the amended and restated articles hereafter,

(ii) reclassification of the three thousand nine hundred (3,900) existing shares into one thousand three hundred (1,300) shares of Class F1, one thousand three hundred (1,300) shares of Class F2 and one thousand three hundred (1,300) shares of Category Z, so that the issued share capital of the Company of ninety seven thousand five hundred Euro (€97,500) is represented by thousand three hundred (1,300) Class F1 shares and thousand three hundred (1,300) Class F2 shares and thousand three hundred (1,300) Category Z shares, each with a nominal value of twenty five Euro (€ 25) and such rights and obligations as set forth in the amended and restated articles hereafter.

(B) Amendment and restatement of the articles of association of the Company taking into account the above resolutions and to further amend the articles substantially in the form as set out in the proxy, the proxyholder being expressly authorised and empowered to make and agree to such changes and amendments as deemed appropriate.

Thereupon the following resolution is passed:

Sole resolution

It is resolved that all the items of the agenda shall constitute one sole resolution.

It is resolved to recompose the existing share capital of the Company by the creation of different classes and categories of shares, namely Class F1, Class F2 and Category Z. It is then resolved to allocate Class F1 to the Golf Parc Toulouse Investment and Class F2 to the Avriigny Investment as referred to in the amended and restated articles hereafter.

It is resolved to reclassify the three thousand nine hundred (3,900) existing shares into one thousand three hundred (1,300) shares of Class F1, one thousand three hundred (1,300) shares of Class F2 and one thousand three hundred (1,300) shares of Category Z, so that the issued share capital of the Company of ninety seven thousand five hundred Euro (€97,500) is represented by thousand three hundred (1,300) Class F1 shares and thousand three hundred (1,300) Class F2 shares and thousand three hundred (1,300) Category Z shares, each with a nominal value of twenty five Euro (€ 25) and such rights and obligations as set forth in the amended and restated articles hereafter,

Thereafter it is resolved to amend and restate the articles of association of the Company in their entirety to take into account the above resolutions and to further amend the articles as set forth below.

Amended and restated articles of incorporation

Art. 1. Form, Denomination. Between the initial subscribers and those who become holders of the Shares (parts sociales) thereafter, a limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name DH French Light Industrial S.à r.l (the "Company") is constituted and existing, governed by these Articles and the relevant legislation.

Art. 2. Object, Purpose. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, preferred equity certificates and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures as well as any other securities or certificates including notes, certificates or other instruments convertible into Shares.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or its affiliates entities, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period. The Company does not come to an end by the death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any Shareholder.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Incorporation.

4.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Managers.

4.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

4.4 In the event that the Board of Managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Managers.

Art. 5. Share Capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at ninety seven thousand five hundred Euro (€97,500) divided into one thousand three hundred (1,300) Class F1 Shares, one thousand three hundred (1,300) Class F2 Shares and one thousand three hundred (1,300) Category Z Shares, each with a nominal value of twenty five Euro (€25) each.

5.2 Each Class of Shares (regardless of the time of issue of the Shares within a Class) (and any instruments, loans, notes, certificates or securities convertible or not into Shares of such Class or linked to such Class (if any)) bears preferential financial rights to the Investment (and the underlying assets) made by the Company in relation with the issue of Shares in such Class. The Class of Shares of the Company relate to the Investments as follows:

Class F1: Golf Parc Toulouse Investment

Class F2: Avrigny Investment

Category Z is not related to a specific Investment.

5.3 The sole manager or as the case may be the board of manager shall within the accounts of the Company hold internal accounts for each Class Shares (and the related Investment) showing the proceeds received in respect of shares of such Class as well as the related use of such proceeds (in particular the relevant Investment and any income deriving therefrom) as well as any debt financing, convertible notes or loans (if any) in relation to such Investment.

5.4 Holders of Shares of a particular Class shall have an exclusive right over the Investment Net Income of such Class.

Art. 6. Board of Managers.

6.1 The Company is managed by a Board of Managers (the "Board of Managers") appointed as a collegiate body by the General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions set out hereafter. The members of the Board of Managers (each a "Manager" or a "Board Member") need not be Shareholders. The Board of Managers shall be composed of the number of members determined by the General Meeting of Shareholders by a resolution of Shareholders and duly recorded in the minutes of such Meeting.

6.2 The Board Members are appointed and removed from office by the General Meeting of Shareholders at the simple majority of the issued share capital pursuant to article 11, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

Art. 7. Board Proceedings.

7.1 The Board of Managers may elect a chairman among its members.

7.2 The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Directors is present or represented at a meeting.

7.3 Meetings of the Board of Managers shall be called by the chairman of the Board of Managers or any two Board Members with at least three (3) days prior notice, unless corporate affairs require a shorter notice period or for urgency (down to two (2) hours). The convening notice may be waived by the unanimous consent given in writing or by fax or email by all Managers. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

7.4 Meetings of the Board of Managers may be held physically or, in all circumstances, by way of conference call (or similar means of communication which permit the participants to communicate with each other). The Board of Managers may further in all circumstances take decisions by way of unanimous written resolutions. Resolutions in writing approved and signed by all Managers shall have the same effect as resolutions passed at a Board of Managers' meeting. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken if formulated in writing by circular way (on one or more counterparts) and transmitted by mail, courier, electronic mail or telefax.

7.5 Any Board Member may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all Board Members taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any Manager may act at any meeting of Managers by appointing in writing or by telefax another Board Member as his proxy. A Board member may represent more than one of his colleagues.

7.6 Decisions of the Board of Managers shall be taken by the favourable votes of the majority of the Board Members present or represented at the relevant meeting.

7.7 The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman of the Board or the chairman of the meeting or by any Manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the Board (if any) or any one Manager.

Art. 8. Board Powers, Binding Signatures.

8.1 The Board of Managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles to the General Meeting or the prior authorisation of the General Meeting shall be within the competence of the Board of Managers. Vis-à-vis third parties the Board of Managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles to the General Meeting or the prior authorisation of the General Meeting or as may be provided herein.

8.2 The Company will be bound by the individual signature of Board Member or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Managers or any Manager.

Art. 9. Conflicts, Indemnification.

9.1 Conflicts

No contract or other transaction between the Company and any other corporation or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or officers of the Company is interested in or is a manager, director, officer or Employee of such other corporation or entity. Any Manager or officer of the Company who serves

as manager, director, officer or Employee of any corporation or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not solely by reason of such affiliation with such other corporation or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

9.2 Indemnification

9.2.1 Subject to the exceptions and limitations in Article 9.2.39.2.3 below every person who is, or has been, a Manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved in as a party or otherwise by virtue of him being or having been a Manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof.

9.2.2 The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

9.2.3 No indemnification shall be provided to any Manager or officer against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office or in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Managers. No indemnification will be provided in defending proceedings (criminal) in which that Manager or officer is convicted of an offence.

9.2.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including Managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

9.2.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or Manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 10. Transfer of Shares. Any transfers of Shares to Persons other than the Shareholders (the "non-Shareholders") shall always be subject to, and will be effective and recognised by the Company only if realised in compliance with, the provisions set out in these Articles and any inscription of a transfer of Shares will be subject to compliance with the provisions set out in the present Articles of Incorporation. Any transfers of Shares to non-Shareholders shall in any event be subject to the approval of Shareholders representing at least 75 % (three-quarters) of the share capital of the Company.

Art. 11. Shareholder Decisions.

11.1 Shareholders' decisions are taken by the General Meeting of Shareholders. However, the holding of a meeting is not compulsory as long as the number of Shareholders is less than twenty-five and in such case Shareholders' resolutions may be validly passed in writing. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

11.2 Each Shareholder may take part in General Meetings or written resolutions. He has a number of votes equal to the number of Shares he owns and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.

11.3 Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail or courier to Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least five (5) days prior to the date of the Meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the Meeting may be held without prior notice. In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders at their addresses inscribed in the register of Shareholders held by the Company at least five (5) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as set out herein for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

11.4 (i) Except as otherwise provided herein, decisions of the General Meeting shall be validly adopted if approved by Shareholders representing more than half of the corporate capital, (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles are taken by (x) a majority of the Shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change the nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

11.5 In case and for as long as the Company has more than 25 Shareholders, an annual General Meeting shall be held on 30th May at 11:00 A.M. of each year. If such day is not a business day in Luxembourg, the Meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 12. Accounting Year. The accounting year of the Company begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 13. Annual Accounts, Auditor.

13.1 Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Board of Managers.

13.2 The operations of the Company shall, if the Company counts more than 25 Shareholders be subject to the supervision of a statutory auditor. In such case the statutory auditor shall be elected by the General Meeting of Shareholders. Such statutory auditor in office may be removed at any time by the General Meeting of Shareholders with or without cause.

Art. 14. Dividends.

14.1 Out of the total net profits of the Company five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company. The remainder of the total net profits of the Company may be distributed in accordance with the provisions hereafter (or allocated to the reserves of the Company), it being understood that distributions may only be made (regardless of the amount on Investment Net Income in a Class) if the overall situation of the Company results in net profits or available reserves and premium (decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law and previous distributions).

14.2 The Shareholders may decide to pay interim dividends on one or more of more Classes of Shares on the basis of Interim Accounts prepared by the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the total amount to be distributed may not exceed net profits realised by the Company since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves (including available premium) but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law and previous distributions (regardless of the Investment Net Income of a Class). Distribution to a Class shall only be made out of the Investment Net Income of the relevant Class (subject to the above).

14.3 The share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions above. The General Meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. Dissolution, Liquidation.

15.1 In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be Shareholders and who are appointed by the General Meeting of Shareholders who will specify their powers and remunerations.

15.2 Upon liquidation of the Company the liquidation proceeds of each Class shall be the amount to which the Class is entitled as per the relevant Investment. Each Class of Shares shall be entitled to proceeds of liquidation determined as follows in relation to the relevant Investment to which the Class relates:

15.2.1 First all debts and liabilities of the Company (regardless of Investment) shall be paid. Such debts or liabilities shall be attributed to the Class of Shares to which they specifically belong (i.e. because they relate to the relevant Investment for that Class) or, if that is not possible, distributed rateably among all Class of Shares in application of the Allocation Key.

15.2.2 Thereafter the relevant amount of liabilities for each Class of Shares shown in the separate category for the Investment to which they relate shall be set against the assets attributable to the relevant Class including in particular the Investment of that Class and any reserve funds attributable to such Class. Assets not attributable to a specific Class shall be divided in application of the Allocation Key to all Classes of shares.

15.2.3 To the extent that the amount so calculated for any Class shall be negative, such Class shall not be entitled to any liquidation proceeds. The relevant negative amount shall be allocated in application of the Allocation Key among all Classes of Shares which have a positive amount up such positive amount. Any surplus remaining within a specific Class of Shares (the "Class Surplus") shall be distributed to the relevant holders of such Class of Shares.

Art. 16. Cancellation of entire Class of Shares and reduction of share capital.

16.1 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in the relevant Class by extraordinary General Meeting of Shareholders resolving at the quorum and majority provided for the amendment of the Articles.

16.2 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares, the board shall on the basis of interim accounts of the Company not older than eight (8) days and the internal accounts referred to in Article 5 determine the Class Available Amount for the repurchased Class while taking into account the overall situation of the Company.

16.3 The Class Available Amount shall be disturbed to the Shareholders of the relevant Class repurchased in accordance with Article 15.2 while replacing the reference to "Class Surplus" by "Class Available Amount".

Art. 17. Sole Shareholder. If, and as long as one Shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 18. Definitions .

Allocation Key Shall be the allocation key and criteria determined by the Board of Managers acting reasonably, on the basis of the existing and estimated investment amounts (if any) by the direct or indirect shareholder of the Company and reviewed and / or revised if deemed fit by the Board on an annual basis.

Articles Means the articles of incorporation of the Company from time to time

Avrigny Investment Means the investment by way of shares, loans, or otherwise in SAS Avrilog (and the underlying assets consisting in particular in a plot of land located in Avrigny, France for the construction and holding of a logistics park)

Category Z Means the category Z of Shares

Class Means a Class of Shares Issued by the Company with respect to a specific Investment

Class Available Amount Means total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) relating to the Investment to which the relevant Class of Shares belongs but (i) less the result, if positive, of any Investment Losses of that Class (including carried forward losses) expressed as a positive minus any freely distributable share premium and other freely distributable reserves relating to the relevant Investment and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles) determined on the basis of interim accounts of the Company

Golf Parc Toulouse Investment Means the investment by way of shares, loans, or otherwise in Toulouse Saint Martory S.a r.l. (and the underlying assets consisting in particular in a plot of land located in Toulouse for the construction and holding of an office park)

Investment Means each investment made by the Company into French real estate property either directly or indirectly through wholly owned subsidiaries or through joint venture companies or otherwise

Investment Losses Means any losses (including carry forward losses relating to the relevant Investment) and any costs, charges or expenses related to the relevant Investment (including repayment by the Company of any debt incurred to manage the respective Investment), and an amount corresponding to the pro rata portion (calculated of the Company's overhead expenses (assessed fairly pursuant to the Allocation Key by the sole manager or the Board of Managers) and the Company's non recoverable losses

Investment Net Income Means any income derived from the Investment relating to a Class of Shares being the net return of any total or partial disposal of the relevant Investment (disposal meaning transfers and contributions of any kind) as well as any dividends or other distributions, interest, yield, repayment of principal or other income or return deriving from the relevant Investment and assets and reserve funds received by or attributable to the Company in respect of the issue of the relevant Class of Shares such as the share premium or any amounts of profit (related to the relevant Investment) carried forward while deducting any costs, charges or expenses related to the relevant Investment (including repayment by the Company of any debt incurred to manage the respective Investment), and an amount corresponding to the pro rata portion (calculated of the Company's overhead expenses (assessed fairly pursuant to the Allocation Key by the sole manager or the Board of Managers) and the Company's non recoverable losses

Shareholders Means the holders of Shares in the Company

Shares Means the shares (parts sociales) of the Company

Art. 19. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the Shareholders refer to the relevant legislation.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le deuxième jour du mois de juillet,

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, Grand Duché de Luxembourg

A comparu DHCRE II HoldCo II S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu du droit de Luxembourg ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B113.167, représentée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 1^{er} juillet 2008, étant l'associé unique de «DH French Light Industrial S.à.r.l.» (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B129.075, constituée le 12 juin 2007 par acte du notaire M^e Joseph Elvinger, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1616 du 1^{er} août 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 11 janvier 2008 suivant acte du notaire Henri Hellinckx publié au Mémorial sous le numéro 750 du 27 mars 2008.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient la totalité des trois mille neuf cent (3.900) parts sociales émises dans la Société, de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points visés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passés sont les suivants, tous les points formant une seule résolution:

Ordre du jour:

(A) Recomposition du capital social émis par

(i) création de différentes catégories et classes d'actions, à savoir la Classe F1, la Classe F2 et la Catégorie Z et d'allouer la Classe F1 à l'Investissement Golf Parc Toulouse et la Classe F2 à l'Investissement Avrigny tel que décrit dans les statuts modifiés et refondus ci-dessous;

(ii) reclassification des trois mille neuf cent (3.900) parts sociales existantes en mille trois cent (1.300) parts sociales de Classe F1, mille trois cent (1.300) parts sociales de Classe F2 et mille trois cent (1.300) parts sociales de Catégorie Z, de sorte que le capital social émis de la Société de quatre-vingt dix-sept mille cinq cent Euro (€97.500) est représenté par mille trois cent (1.300) parts sociales de Classe F1, mille trois cent (1.300) parts sociales de Classe F2 et mille trois cent (1.300) parts sociales de Catégorie Z, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€25) et ayant les droits et obligations tels que décrits dans les articles modifiés et refondus ci-après.

(B) Modification et refonte des statuts de la Société de sorte à prendre en compte les résolutions mentionnées ci-dessus et à modifier en outre les statuts substantiellement dans la forme telle qu'annexée dans la procuration, le mandataire étant expressément autorisé et habilité à faire et accepter les changements et modifications qu'il juge appropriés.

Par conséquent la résolution suivante est prise:

Résolution unique

Il est décidé que tous les points à l'ordre du jour constituent une résolution unique.

Il est décidé de recomposer le capital social existant de la Société par la création de différentes classes et catégories de parts sociales, à savoir la Classe F1, la Classe F2 et la Catégorie Z. Il est ensuite décidé d'allouer la Classe F1 à l'Investissement Golf Parc Toulouse et la Classe F2 à l'Investissement Avrigny tel que prévu dans les statuts modifiés et refondus.

Il est décidé de reclassifier les trois mille neuf cent (3.900) parts sociales existantes en mille trois cent (1.300) parts sociales de Classe F1, mille trois cent (1.300) parts sociales de Classe F2 et mille trois cent (1.300) parts sociales de Catégorie Z, de sorte que le capital social émis de la Société de quatre-vingt dix-sept mille cinq cent Euro (€97.500) est représenté par mille trois cent (1.300) parts sociales de Classe F1, mille trois cent (1.300) parts sociales de Classe F2, et mille trois cent (1.300) parts sociales de Catégorie Z, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€25) et ayant les droits et obligations tels que décrits dans les articles modifiés et refondus ci-après.

Par la suite il est décidé de modifier et refondre les statuts de la Société dans leur globalité afin de prendre en compte les résolutions mentionnées ci-dessus et de modifier les statuts tel que décrit ci-dessous:

«STATUTS MODIFIES ET REFONDUS»

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est créé et existe entre les souscripteurs initiaux et tous ceux qui deviendront détenteurs de Parts Sociales par la suite une société à responsabilité limitée sous la dénomination de DH French Light Industrial S.à.r.l. (la "Société") qui est régie par les présents Statuts et la loi applicable.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans d'autres entités, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement, d'actions, obligations, reconnaissances de dettes, titres de créance, des certificats préférentiels et tout autre titre de tout type et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des intérêts dans des sociétés de personne simple et poursuivre ses activités à travers des succursales établies à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de titres de créances ainsi que d'autres titres ou certificats, y inclus des obligations, certificats ou autres instruments convertibles en Parts Sociales.

De manière générale, elle pourra prêter assistance (que ce soit par le biais de prêts, d'avances, de garanties, de sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou ses entités affiliées ou toute autre entité que la Société juge appropriée. Elle pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Finalement, la Société pourra réaliser toutes les opérations commerciales, techniques, financières ou autre qui sont en relation directe ou indirecte avec tous les domaines afin de faciliter la réalisation de son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'un de ses Associés.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des Statuts.

4.2 Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du Conseil de Gérance.

4.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.4 Dans l'hypothèse où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée du siège avec des personnes à l'étranger se seraient produits ou seraient imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées par le Conseil de Gérance à toute personne intéressée.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à quatre-vingt dix-sept mille cinq cents euros (€97.500) divisé en mille trois cent (1.300) parts sociales de Classe F1, mille trois cent (1.300) parts sociales de Classe F2 et mille trois cent (1.300) parts sociales de Catégorie Z, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€25).

5.2 Chaque Classe de Parts Sociales (indépendamment du temps de l'émission des Parts Sociales de cette Classe) (et, le cas échéant, tous instruments, emprunts, notes, certificat ou titres convertibles en Parts Sociales de cette Classe ou non ou reliée à cette Classe) fait bénéficier de droits économiques préférentiels à l'Investissement (et les avoirs sous-jacents) réalisés par la Société en relation avec l'émission de Parts Sociales dans cette Classe. Les Classes de Parts Sociales de la Société sont liées aux Investissements comme suit:

Classe F1: Investissement Golf Parc Toulouse

Classe F2: Investissement Avriigny

La Catégorie Z ne se rapporte pas à un Investissement spécifique.

5.3 Le gérant unique ou le conseil de gérance tiendra, au sein des comptes de la Société, des comptes internes pour chaque Classe de Parts Sociales (et les Investissements qui y sont liés) montrant les fonds reçus en relation avec les Parts Sociales de cette Classe ainsi que l'utilisation qui en est faite (en particulier, l'Investissement concerné et tout revenu en découlant) et, également, tout financement par dette, instruments convertibles ou prêts (s'ils existent) en relation avec cet Investissement.

5.4 Les détenteurs de Parts Sociales d'une certaine Classe ont un droit exclusif sur le Revenu Net de l'Investissement de cette Classe.

Art. 6. Conseil de Gérance.

6.1 La Société est gérée par un Conseil de Gérance (le «Conseil de Gérance») élu en tant qu'organe collégial par l'Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions ci-après. Les membres du Conseil de Gérance (chacun un "Gérant" ou un "Membre du Conseil") n'ont pas besoin d'être des Associés. Le Conseil de Gérance doit être composé par un nombre de membres fixé par une résolution de l'Assemblée Générale des Associés et dûment consigné dans le procès-verbal d'une telle Assemblée.

6.2 Les Membres du Conseil sont élus et révoqués par une décision prise à la majorité simple du capital social émis par l'Assemblée Générale des Associés conformément à l'article 11, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats. Si aucune durée n'est indiquée, les Gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les Gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans motif (ad nutum) à tout moment.

Art. 7. Procédures au sein du Conseil.

7.1 Le Conseil de Gérance nommera un président parmi ses membres.

7.2 Le Conseil de Gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité des Gérants sont présents ou représentés à une réunion.

7.3 Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par un Membre du Conseil moyennant avis de convocation donné par le président du Conseil ou de deux Membres du Conseil au moins trois (3) jours avant l'assemblée, à moins que les affaires de la Société ne requièrent un préavis plus court ou en cas d'urgence (au moins de deux (2) heures). Il pourra être renoncé à la nécessité de convoquer une assemblée par un accord unanime de tous les Gérants donné par écrit ou par fax ou email. Des avis de convocation séparés ne seront pas nécessaires pour les réunions du Conseil de Gérance tenues aux dates et lieux déterminés selon un programme adopté antérieurement par résolution du Conseil de Gérance.

7.4 Les réunions du Conseil de Gérance peuvent être tenues physiquement ou, en toutes circonstances, par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique (ou d'un autre moyen de télécommunication similaire en vertu duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent communiquer entre eux). Le Conseil de Gérance pourra, en outre, en toutes circonstances, prendre des décisions à l'unanimité par résolution circulaire. Les résolutions circulaires qui auront

été approuvées et signées par tous les Gérants auront le même effet que les résolutions qui auraient été prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance. Dans un tel cas, les résolutions ou décisions devront être prises expressément, si formulées par écrit par voie circulaire (sur une ou plusieurs duplicata), et transmises par lettre, courrier, courrier électronique ou télécopie.

7.5 Tout Membre du Conseil peut assister à une réunion du Conseil de Gérance par voie d'une conférence téléphonique ou d'un autre moyen de communication en vertu duquel tous les Membres du Conseil participant à la réunion peuvent s'entendre. La participation à une réunion par un tel moyen équivaut à une participation physique à une réunion. Chaque Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, ou par télécopie un autre Membre du Conseil en tant que représentant. Un Membre du Conseil peut représenter plus d'un seul Membre du Conseil.

7.6 Les décisions du Conseil de Gérance seront prises par un vote favorable à la majorité des Membres du Conseil présents ou représentés à la réunion concernée.

7.7 Le procès-verbal de chaque réunion du Conseil de Gérance sera signé par le président du Conseil ou le président de la réunion ou l'un des Gérants. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux destinés à être produits en justice ou ailleurs devront être signés par le président du Conseil (s'il existe) ou l'un des Gérants.

Art. 8. Pouvoirs du Conseil, Signatures Engageant la Société.

8.1. Le Conseil de Gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans les limites de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale ou autorisation accordée préalablement par l'Assemblée Générale seront de la compétence du Conseil de Gérance. Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus d'agir pour le compte de la Société dans toutes les circonstances et de faire, autoriser et approuver tous les actes et opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale ou l'autorisation accordée préalablement par l'Assemblée Générale ou tel que cela pourra être prévu par les présents Statuts.

8.2 La Société sera engagée par la signature d'un Membre du Conseil ou par la signature conjointe ou la signature unique de toute personne ou des personnes auxquelles ce pouvoir de signature aura été conféré par le Conseil de Gérance ou l'un des Gérants.

Art. 9. Conflits, Indemnisation.

9.1 Conflits

Aucun contrat ou transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affectée ou viciée par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans ou est administrateur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entité. Tout Gérant ou fondé de pouvoir de la Société agissant en qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de toute société ou entité avec laquelle la Société a conclu un contrat ou est autrement en relation d'affaires ne sera, pour la seule raison de cette affiliation avec cette société ou entité, empêchée de prendre part et de voter ou agir de toute manière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

9.2 Indemnisation

9.2.1 Sous réserve des exceptions et limitations prévues à l'Article 9.2.3 ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un Gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été Gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus.

9.2.2 Les termes "prétention", "action", "poursuite" ou "procédure judiciaire" s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes "responsabilité" et "dépenses" incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants.

9.2.3 Aucune indemnisation ne sera due à un Gérant ou à un fondé de pouvoir en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction ou en cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le Conseil de Gérance. Aucune indemnisation ne sera due en procédure judiciaire de défense (criminelle) dans lequel ce Gérant ou Fondé de Pouvoir est déclaré coupable d'un acte délictueux.

9.2.4 Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque Gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un Gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être Gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

9.2.5 Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société

avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement pertinent par ou pour compte du présent ou futur et fondé de pouvoir ou le Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément à cet Article.

Art. 10. Cession de Parts Sociales. Toute cession de Parts Sociales à des Personnes qui ne sont pas des Associés (les "non-Associés") devront toujours être soumises, et ne seront effectives et reconnues par la Société que si elles sont réalisées conformément aux dispositions prévues dans les présents Statuts et toute inscription d'une cession de Parts Sociales devra être conforme aux dispositions prévues par les présents Statuts. Les cessions de Parts Sociales à des non-Associés devront dans tous les cas être soumis à l'approbation des Associés représentant au moins 75% (trois-quarts) du capital social de la Société.

Art. 11. Décisions des Associés.

11.1 Les décisions des Associés seront prises par l'Assemblée Générale des Associés. Toutefois, la tenue d'une assemblée n'est pas obligatoire aussi longtemps que le nombre des Associés est inférieur à vingt-cinq et dans un tel cas, les décisions des Associés peuvent valablement être prises par écrit. Toute assemblée des Associés de la Société régulièrement constituée ou toute décision valablement prise par écrit (le cas échéant) représentera l'Assemblée Générale des Associés en tant qu'organe de la Société.

11.2 Chaque Associé pourra prendre part aux Assemblées Générales ou aux décisions écrites. Il aura un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient et pourra valablement agir aux assemblées des Associés par l'intermédiaire d'un mandataire.

11.3 Les Assemblées seront convoquées moyennant un avis de convocation adressé par lettre recommandée ou courrier aux Associés à leur adresse apparaissant dans le registre des Associés détenu par la Société au moins cinq (5) jours avant la date de l'Assemblée. Si l'entièreté du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'Assemblée pourra se tenir sans avis de convocation. Dans le cas des décisions prises par écrit, le texte de ces décisions sera envoyé aux Associés à leur adresse mentionnée dans le registre des Associés détenu par la Société au moins cinq (5) jours avant la date effective proposée pour ces résolutions. Ces résolutions deviendront effectives moyennant l'accord de la majorité tel que prévu dans ces Statuts pour les décisions collectives (ou en respectant les conditions de majorité à la date prévue dans les présents Statuts). Les décisions écrites à l'unanimité pourront être passées à tout moment sans délai de préavis.

11.4 (i) A moins que ce soit prévu autrement dans les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social, (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des Associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis; et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

11.5 Dans le cas, et aussi longtemps que, la Société compte au moins 25 Associés, une Assemblée Générale annuelle se tiendra chaque année, le 30 mai à 11:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'Assemblée se tiendra le jour ouvrable qui suivra immédiatement cette date.

Art. 12. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 13. Comptes annuels, commissaire aux comptes.

13.1 Chaque année, à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont établis par le Conseil de Gérance.

13.2 Les opérations de la Société seront soumises, si la Société compte plus de 25 Associés, à la surveillance d'un commissaire aux comptes. Dans ce cas, le commissaire aux comptes sera désigné par l'Assemblée Générale des Associés. Le commissaire aux comptes en fonction pourra être révoqué à tout moment par l'Assemblée Générale des Associés avec ou sans motif.

Art. 14. Dividendes.

14.1 Il sera prélevé du bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société. Le solde de la totalité des profits nets de la Société sera distribué selon les dispositions ci-après (ou alloué aux réserves de la Société), étant entendu que les distributions peuvent uniquement être faites (sans tenir compte du montant du Revenu Net de l'Investissement d'une Classe) si la situation globale de la Société résulte en profits nets ou réserves et primes disponibles (diminués par les pertes reportées et les sommes devant être affectées à la réserve légale et les distributions précédentes).

14.2. Les Associés pourront décider de payer des dividendes intérimaires sur une ou plusieurs Classes de Parts Sociales sur base de Comptes Intérimaires préparé par le Conseil de Gérance, prouvant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra pas excéder les profits net réalisés par la Société depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des profits reportés et des réserves distribuables (y compris la prime d'émission disponible) mais déduction faite des pertes reportées et des sommes devant être allouées à une réserve à constituer conformément à la loi et aux distributions précédentes (sans tenir compte du Revenu d'Investissement Net d'une Classe). La distribution à une classe ne pourra être effectuée qu'à partir du Revenu d'Investissement Net de la Classe concernée (sous réserve de ce qui précède).

14.3. Le compte de prime d'émission pourra être distribué aux Associés moyennant décision de l'Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions ci-dessus. L'Assemblée Générale des Associés pourra décider d'allouer tout montant du compte de prime d'émission au compte de réserve légale.

Art. 15. Dissolution, Liquidation.

15.1 Dans le cas où la Société est dissoute, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs qui pourront, mais ne devront pas être Associés et qui seront nommés par l'Assemblée Générale des Associés qui spécifiera leurs pouvoirs et rémunérations.

15.2 Au moment de la liquidation de la Société, les produits de la liquidation de chaque Classe sera le montant auquel chaque Classe a droit par rapport à l'Investissement Spécifique concerné. Chaque Classe de Parts Sociales a droit aux produits de la liquidation déterminés comme suit en relation avec l'Investissement Spécifique concerné auquel la Classe se rapporte:

15.2.1 En premier lieu seront payés les dettes et engagements de la Société (sans tenir compte de l'Investissement Spécifique). Ces dettes ou engagements seront attribués aux Classes de Parts Sociales auxquelles ils appartiennent spécifiquement (c'est à dire parce qu'ils se réfèrent à l'Investissement Spécifique concerné de cette Classe) ou, si cela n'est pas possible, distribués proportionnellement entre toutes les Classes de Parts Sociales en application du Clé d'Allocation.

15.2.2 Par la suite le montant des dettes concerné pour chaque Classe de Parts Sociales présenté dans la catégorie séparée pour l'Investissement Spécifique auquel ils se rapportent sera établi contre les avoirs attribuables à la Classe concernée y compris en particulier l'Investissement Spécifique de cette Classe et toute réserve de fonds attribuable à cette Classe. Les avoirs non attribués à une Classe spécifique seront divisés en application du Clé d'Allocation à toutes les Classes de parts sociales.

15.2.3 Dans la mesure où le montant ainsi calculé pour toute Classe est négatif, cette Classe ne sera pas autorisée à recevoir un quelconque produit de liquidation. Le montant négatif sera alloué en application du Clé d'Allocation parmi toutes les Classes de Parts Sociales qui ont un montant positif jusqu'au montant positif. Tout surplus restant dans une Classe de Parts Sociales spécifique (le «Surplus de Classe») sera distribué aux détenteurs de cette Classe de Parts Sociales.

Art. 16. Annulation d'une Classe entière de Parts Sociales et réduction du capital social.

16.1. Le capital social de la Société pourra être diminué à travers l'annulation de Parts Sociales par l'annulation de une ou plusieurs Classes entières de Parts Sociales, par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans la Classe par une Assemblée Générale extraordinaire des Associés décidant selon le quorum et la majorité requis pour la modification des Statuts.

16.2. Dans le cas d'une réduction du capital social à travers le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales, le Conseil devra, sur la base des comptes intérimaires de la Société d'une date ne dépassant pas huit (8) jours et les comptes internes déterminer le Montant Disponible pour la Classe rachetée en prenant en compte la situation totale de la Société.

16.3. Le montant disponible de la Classe sera distribué aux Associés de la Classe rachetée en accord avec l'Article 15.2. en remplaçant la référence au «Surplus de Classe» par «Montant Disponible de la Classe».

Art. 17. Associé Unique. Si, et aussi longtemps qu'un Associé détient toutes les Parts Sociales de la Société, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi, sont applicables.

Art. 18. Définitions.

Associés Signifie les détenteurs de Parts Sociales de la Société

Catégorie Z Signifie les Parts Sociales de catégorie Z

Classe Signifie une Classe de Parts Sociales émise par la Société en relation avec un Investissement spécifique

Clé d'Allocation Correspond à la clé d'allocation et au critère déterminé par le Conseil de Gérance agissant raisonnablement, sur base des montants d'investissement existants et estimés (le cas échéant) par l'associé direct ou indirect de la Société et revus et/ou audités si le Conseil le juge approprié sur une base annuelle

Investissement Signifie chaque investissement fait par la Société dans une propriété immobilière françaises soit directement soit indirectement à travers des filiales à 100% ou des joint venture ou autrement

Investissement Avriigny Signifie l'investissement réalisé par actions, d'emprunts, ou autres dans SAS Avriilog (ainsi que les actifs sous-jacents consistant en particulier en un carré de terres situé à Avriigny, France pour la construction et l'exploitation d'un parc logistique)

Investissement Golf Parc Toulouse Signifie l'investissement par actions, prêts ou autrement dans Toulouse Saint Mar-tory S.à.r.l. (et les avoirs sous-jacents consistant en particulier d'un lot de terrains situé à Toulouse pour la construction et l'exploitation d'un parc bureautique)

Montant Disponible de la Classe Signifie le montant total des profits nets de la Société (y compris les profits reportés) en relation avec l'Investissement auquel est liée la Classe de Parts Sociales en question mais (i) moins le résultat, si positif, de tout Pertes liées à l'Investissement de cette Classe (y compris les pertes reportés) exprimé comme un chiffre positif moins toute prime d'émission librement distribuable et tout autre réserve librement distribuable en relation avec l'In-

vestissement en question et (ii) moins toutes sommes à placer dans une réserve conformément à la loi ou aux Statuts) déterminés sur base de comptes intermédiaires de la Société

Parts Sociales Signifie toutes les Parts Sociales de la Société

Pertes liées à l'Investissement Signifie toutes pertes (y compris les pertes reportées distribuées en relation avec l'Investissement concerné) et tous les coûts, charges ou frais en relation avec l'Investissement concerné (y compris le paiement par la Société de toutes les dettes résultant de la gestion de l'Investissement), et un montant correspondant au prorata (calculé sur les frais généraux de la Société, évalué de bonne foi conformément à la Clé d'Allocation par le gérant unique ou le Conseil de Gérance) et les pertes de la Société qui ne sont pas recouvrables

Revenu Net de l'Investissement Signifie tout revenu dérivé de l'Investissement en relation avec une Classe de Parts Sociales étant le revenu net de toute cession partielle ou totale de l'Investissement concerné (la cession signifiant les transferts et apports de toute nature) ainsi que tous dividendes, ou autres distributions, intérêts, revenus, remboursement du principal ou autres revenus ou rendement lié à l'Investissement concerné et les avoirs et les fond de réserve reçus par, ou attribuables, à la Société selon l'émission de la Classe de Parts Sociales concernée tel que la prime d'émission ou tout montant des profits (liés à l'Investissement) reporté tout en déduisant les coûts, charges ou frais liés à l'Investissement (y compris le remboursement par la Société de toutes dettes contractés par la Société pour gérer l'Investissement) et, un montant correspondant au prorata (calculé sur les frais généraux de la Société, évalué de bonne foi conformément à la Clé d'Allocation par le gérant unique ou le Conseil de gérance) et les pertes de la Société qui ne sont pas recouvrables

Statuts Signifie les statuts de la Société de temps à autre

Art. 19 Loi applicable. Pour tout ce qui n'aura pas été prévu dans les présents Statuts, les Associés se référeront à la législation applicable. Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 7 juillet 2008. WIL/2008/610. — Reçu douze euros = 12 €.-.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 20 août 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008110242/2724/635.

(080128094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Buderus Foundry Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 111.079.

Par résolution prise en date du 14 février 2008, l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Hanno Schmidt-Gothan, avec adresse au 24, Taimerhofstr, 81927 München, Allemagne, de son mandat de gérant, avec effet au 15 février 2008.

Par résolution prise en date du 27 février 2008, l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Rolf Glessing, avec adresse au 26, Schelmenweg, 89171 Illerkirchberg, Allemagne, de son mandat de gérant, avec effet au 15 mars 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109026/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08687. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Defa Industrial Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 117.347.

Monsieur Austin J. O'CONNOR a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 14 juillet 2008.

Pour la société
LWM
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2008109058/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09115. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Macquarie Aircraft Leasing Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.660.

Par résolutions prises en date du 31 juillet 2008, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. accepter la démission de:

- John Willingham, avec adresse professionnelle au TWO, Embarcadero Center, 94111 San Francisco, Etats-Unis, de son mandat d'administrateur en date du 31 juillet 2008;

- Stephen Moulton, avec adresse professionnelle au TWO, Embarcadero Center, 94111 San Francisco, Etats-Unis, de son mandat d'administrateur en date du 31 juillet 2008.

2. nommer:

- Brian Wheatley, avec adresse professionnelle à South Bank House, Barrow Street, Dublin 4, Irlande, au mandat d'administrateur,

- Robert Bartlett, avec adresse professionnelle à South Bank House, Barrow Street, Dublin 4, Irlande, au mandat d'administrateur

avec effet immédiat et pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109027/581/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08685. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Liki Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 72.806.

RECTIFICATIF

du dépôt n° L080082463

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 2008

- Renouvellement du mandat de M. Jean-Michel Hamelle, M. Alain Tircher et M. Massimo Magnoni, administrateurs. Leur nouveau mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire de 2014.

- Notification de la nouvelle adresse de Mme Patrizia Micucci: Via Mazzini 4 - 6900 Lugano, Suisse.

- Renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes de la Fiduciaire MEVEA S.à r.l. Le nouveau mandat prendra fin lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes au 30 juin 2013.

Fait à Luxembourg, le 30 mai 2008.

Certifié sincère et conforme

LIKIPI HOLDING S.A.

Jean-Michel Hamelle / Alain Tircher

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008109983/6326/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11784. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Standard Chartered Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme,
(anc. American Express Bank Asset Management Company (Luxembourg) S.A.)**

Siège social: L-2155 Luxembourg, 74, Mühlenweg.

R.C.S. Luxembourg B 110.242.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth day of July.

Before us Maître Anja HOLTZ, notary residing in Wiltz, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of American Express Bank Asset Management Company (Luxembourg) S.A., a public limited company ("société anonyme") (the "Company"), with its registered office in Luxembourg, was incorporated by a deed passed before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg and substituting Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, on August 24, 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 931 on September 22, 2005 and the articles of incorporation of which have been modified for the last time, by a deed of the replaced notary on 4 March 2008.

The sole shareholder of the Company declared and requested the notary to record that:

1. American Express Bank Ltd., a company incorporated under the laws of the United States, having its principal office in American Express Tower, World Financial Center, New York, NY 10285 United States of America, duly represented by Mr. Jérôme Rysak, residing in Luxembourg, is the sole shareholder of the Company;

2. The sole shareholder of the Company considers itself as being duly convened and informed of the following agenda, the extraordinary general meeting may take place without notice of meeting.

Agenda:

I. Change of name of "American Express Bank Asset Management Company (Luxembourg) S.A." to "Standard Chartered Investments (Luxembourg) S.A." effective on July 24, 2008 and subsequent amendment of the content of Article 1 of the articles of incorporation of the Corporation (the "Articles"), so as to read as follows:

" **Art. 1.** There exists among the subscriber(s) and all those who become owners of shares, a company in the form of a société anonyme under the denomination of "Standard Chartered Investments (Luxembourg) S.A." (the "Corporation")."

II. Approval of the additional amendments made to the Articles following the update of the law dated 10 August 1915 on commercial companies effective July 24, 2008 and in particular:

1. Amendment of the content of the last paragraph of Article 6 of the Articles, so as to read as follows:

"(...)

Except in case of transfer to an entity being an affiliate of the Standard Chartered Group, Shares issued by the Corporation may be transferred only with the prior approval of the Board."

2. Amendment of the content of Article 9 of the Articles, so as to read as follows:

" **Art. 9.** The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at any other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Thursday in the month of April at 10 a.m.

If such day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held outside the Grand Duchy of Luxembourg, if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and the conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

Each Share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram or telex.

Shareholders taking part in a meeting through video conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Corporation's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Corporation and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal, three boxes allowing the shareholder to vote in favor of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favor, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Corporation will only take into account voting forms received prior to the general meeting within the period provided in the relevant convening notice.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the validly cast votes, which for the avoidance of doubt shall not include abstention, nil vote and blank ballot paper.

The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders."

3. Amendment of the content of the first paragraph of Article 10 of the Articles, so as to read as follows:

"Shareholders will meet upon a call of the Board or upon the request of shareholders representing at least one-tenth of the outstanding share capital of the Corporation, pursuant to a notice setting forth the agenda, sent by mail at least eight days prior to the date of the general meeting to each shareholder at the shareholder's address in the Register and published in accordance with Luxembourg law.

(...)"

4. Amendment of the content of the eleventh paragraph of Article 12 of the Articles, so as to read as follows:

"(...)

Except as stated below, the Board can deliberate or act validly only if at least half of the directors are in attendance (which may be by way of a conference telephone call or video conference) or represented at a meeting of the Board.

(...)"

III. Appointment of Mr. Bryan Henning and Mr. Paul Stephen Jebson as directors of the Company

IV. Miscellaneous

Therefore, American Express Bank, Ltd., acting in its capacity of sole shareholder of the Company, takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder of the Company decides to change the name of the Company to "Standard Chartered Investments (Luxembourg) S.A." effective July 24, 2008 and to amend the content of Article 1 of the Articles, so as to read as follows:

" **Art. 1.** There exists among the subscriber(s) and all those who become owners of shares, a company in the form of a société anonyme under the denomination of "Standard Chartered Investments (Luxembourg) S.A." (the "Corporation")."

Second resolution

The sole shareholder of the Company decides to approve the following additional amendments of the Articles effective July 24, 2008:

1. Amendment of the content of the last paragraph of Article 6 of the Articles, so as to read as follows:

"(...)

Except in case of transfer to an entity being an affiliate of the Standard Chartered Group, Shares issued by the Corporation may be transferred only with the prior approval of the Board".

2. Amendment of the content of Article 9 of the Articles, so as to read as follows:

" **Art. 9.** The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at any other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Thursday in the month of April at 10 a.m.

If such day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held outside the Grand Duchy of Luxembourg, if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and the conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

Each Share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram or telex.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Corporation's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Corporation and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to

the decision of the meeting, as well as for each proposal, three boxes allowing the shareholder to vote in favor of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favor, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Corporation will only take into account voting forms received prior to the general meeting within the period provided in the relevant convening notice.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the validly cast votes, which for the avoidance of doubt shall not include abstention, nil vote and blank ballot paper.

The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders."

3. Amendment of the content of the first paragraph of Article 10 of the Articles, so as to read as follows:

"Shareholders will meet upon a call of the Board or upon the request of shareholders representing at least one-tenth of the outstanding share capital of the Corporation, pursuant to a notice setting forth the agenda, sent by mail at least eight days prior to the date of the general meeting to each shareholder at the shareholder's address in the Register and published in accordance with Luxembourg law.

(...)"

4. Amendment of the content of the eleventh paragraph of Article 12 of the Articles, so as to read as follows:

"(...)

Except as stated below, the Board can deliberate or act validly only if at least half of the directors are in attendance (which may be by way of a conference telephone call or video conference) or represented at a meeting of the Board.

(...)"

Third resolution

The sole shareholder of the Company decides to elect Mr. Bryan Henning residing at 51 Bras Basah Road, #09-00 Plaza Bv The Park,

Singapore 189554, and Mr. Paul Stephen Jebson, residing at 22 Greystone Park, Sundridge, Sevenoaks, Kent TN14 6EB, United Kingdom, as directors of the Company for a term of office expiring at the annual general meeting of shareholders called to approve the financial statements of the Company for the financial year ended 31 December 2008.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the sole shareholder, signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-quatre juillet.

Par-devant nous, Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, agissant en remplacement de Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale d'actionnaires de American Express Bank Asset Management Company (Luxembourg) S.A., société anonyme (la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg et remplaçant Maître Henri Hellinckx, alors notaire résidant à Mersch, le 24 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 931 du 22 septembre 2005. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire remplacé, le 4 mars 2008.

L'actionnaire unique de la Société expose et prie le notaire d'acter que:

1. American Express Bank Ltd., une société constituée sous les lois des Etats-Unis, ayant son bureau principal au American Express Tower, World Financial Center, New York, NY 10285, United States of America, dûment représentée par M. Jérôme Rysak, résidant à Luxembourg, est l'actionnaire unique de la Société;

2. L'actionnaire unique de la Société se considère régulièrement convoqué et informé de l'ordre du jour ci-dessous. L'assemblée générale extraordinaire peut avoir lieu sans avis de convocation.

Ordre du jour:

I. Changement de la dénomination sociale de «American Express Bank Asset Management Company (Luxembourg) S.A.» en «Standard Chartered Investments (Luxembourg) S.A.», effectif au 24 juillet 2008 et modification subséquente du contenu de l'article 1^{er} des statuts de la Société (les «Statuts») pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Une société a été créée entre le(s) souscripteur(s) et les futurs détenteurs d'actions sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «Standard Chartered Investments (Luxembourg) S.A.» (la «Société»).»

II. Approbation des modifications additionnelles des Statuts suivant la mise à jour de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, avec effet au 24 juillet 2008, et en particulier:

1. Modification du contenu du dernier paragraphe de l'article 6 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«(...)

Excepté le cas de transfert entre entités du Groupe Standard Chartered, les Actions émises par la Société ne pourront être transférées qu'avec l'accord préalable du Conseil.»

2. Modification du contenu de l'article 9 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre lieu situé à Luxembourg tel que mentionné dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois d'avril à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié légal à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir en dehors du Grand-Duché de Luxembourg si, selon l'appréciation définitive et souveraine du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées d'actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Sauf disposition contraire des Statuts, les quorum et délai prévus par la loi s'appliqueront aux convocations et à la tenue des assemblées d'actionnaires de la Société.

Toute Action donne droit à une voix, sous réserve des restrictions imposées par les présents Statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées d'actionnaires en désignant par écrit ou par câble, télégramme ou télex une autre personne comme son mandataire.

Les actionnaires qui participent à une assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant de les identifier sont réputés assister en personne à cette assemblée aux fins du calcul des quorums et des voix. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à tous les participants d'entendre les autres en continu et de participer à l'assemblée sans interruption.

Les actionnaires peuvent voter aux assemblées grâce aux bulletins de vote envoyés par courrier ou par télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée sur l'avis de convocation à l'assemblée. Ils ne peuvent utiliser que les bulletins de vote fournis par la Société. Ces bulletins doivent indiquer, au minimum, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises au vote des participants et, pour chacune des propositions, trois cases permettant de voter pour ou contre ou de s'abstenir en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote sur lesquels aucune des cases «pour», «contre» et «abstention» n'est cochée sont réputés nuls. La Société ne prend en compte que les bulletins de vote reçus avant l'assemblée générale dans les délais prévus dans les convocations correspondantes.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions prises lors d'assemblées générales d'actionnaires dûment convoquées seront approuvées à la majorité simple des voix valablement émises qui ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Le Conseil peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée d'actionnaires.

3. Modification du contenu du premier paragraphe de l'article 10 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil ou sur demande d'actionnaires représentant au moins un dixième du capital social émis de la Société, conformément à une convocation présentant l'ordre du jour, envoyée par courrier au moins huit jours avant la date de l'assemblée générale, à chaque actionnaire, à l'adresse de l'actionnaire indiquée dans le Registre et publiée conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise.

(...»

4. Modification du contenu du onzième paragraphe de l'article 12 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«(...)

Sous réserve de ce qui sera dit ci-après, le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la moitié des administrateurs participe à la réunion (ce qui pourra se faire au moyen d'une conférence organisée par téléphone ou par visioconférence) ou y est représentée.

(...»

III. Nomination de MM. Bryan Henning et Paul Stephen Jebson en tant qu'administrateurs de la Société

IV. Divers

Ces faits exposés, American Express Bank, Ltd., agissant en sa capacité d'actionnaire unique de la Société, adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique de la Société décide de changer la dénomination sociale de la Société en «Standard Chartered Investments (Luxembourg) S.A.» avec effet au 24 juillet 2008, et de modifier le contenu de l'article 1^{er} des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Une société a été créée entre le(s) souscripteur(s) et les futurs détenteurs d'actions sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de « Standard Chartered Investments (Luxembourg) S.A.» (la «Société»).»

Deuxième résolution

L'actionnaire unique de la Société décide d'approuver les modifications additionnelles suivantes avec effet au 24 juillet 2008:

1. Modification du contenu du dernier paragraphe de l'article 6 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«(...)

Excepté le cas de transfert entre entités du Groupe Standard Chartered, les Actions émises par la Société ne pourront être transférées qu'avec l'accord préalable du Conseil.»

2. Modification du contenu de l'article 9 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre lieu situé à Luxembourg tel que mentionné dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois d'avril à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié légal à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir en dehors du Grand-Duché de Luxembourg si, selon l'appréciation définitive et souveraine du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées d'actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Sauf disposition contraire des Statuts, les quorum et délai prévus par la loi s'appliqueront aux convocations et à la tenue des assemblées d'actionnaires de la Société.

Toute Action donne droit à une voix, sous réserve des restrictions imposées par les présents Statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées d'actionnaires en désignant par écrit ou par câble, télégramme ou télex une autre personne comme son mandataire.

Les actionnaires qui participent à une assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant de les identifier sont réputés assister en personne à cette assemblée aux fins du calcul des quorums et des voix. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à tous les participants d'entendre les autres en continu et de participer à l'assemblée sans interruption.

Les actionnaires peuvent voter aux assemblées grâce aux bulletins de vote envoyés par courrier ou par télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée sur l'avis de convocation à l'assemblée. Ils ne peuvent utiliser que les bulletins de vote fournis par la Société. Ces bulletins doivent indiquer, au minimum, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises au vote des participants et, pour chacune des propositions, trois cases permettant de voter pour ou contre ou de s'abstenir en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote sur lesquels aucune des cases «pour», «contre» et «abstention» n'est cochée sont réputés nuls. La Société ne prend en compte que les bulletins de vote reçus avant l'assemblée générale dans les délais prévus dans les convocations correspondantes.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions prises lors d'assemblées générales d'actionnaires dûment convoquées seront approuvées à la majorité simple des voix valablement émises qui ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Le Conseil peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée d'actionnaires.

3. Modification du contenu du premier paragraphe de l'article 10 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil ou sur demande d'actionnaires représentant au moins un dixième du capital social émis de la Société, conformément à une convocation présentant l'ordre du jour, envoyée par courrier au moins huit jours avant la date de l'assemblée générale, à chaque actionnaire, à l'adresse de l'actionnaire indiquée dans le Registre et publiée conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise.

(...)»

4. Modification du contenu du onzième paragraphe de l'article 12 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«(...)

Sous réserve de ce qui sera dit ci-après, le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la moitié des administrateurs participe à la réunion (ce qui pourra se faire au moyen d'une conférence organisée par téléphone ou par visioconférence) ou y est représentée.

(...)»

Troisième résolution

L'actionnaire unique de la Société décide de nommer Monsieur Bryan Henning, demeurant à 51 Bras Basah Road, #09-00 Plaza Bv The Park, Singapore 189554, et Monsieur Paul Stephen Jebson, demeurant à 22 Greystone Park, Sundridge, Sevenoaks, Kent TN14 6EB, Royaume-Uni, en tant qu'administrateurs de la Société pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2008.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, et à la demande du comparant, que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en français; à la requête du même comparant, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaut.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à l'actionnaire unique, qui a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. RYSAK und A. HOLTZ.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2008, Relation: LAC/2008/31359. — Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008110375/242/290.

(080127946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Ovialux, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 46.319.

Le bilan au 31 octobre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008110391/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11882. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Financière Daunou 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.140.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire datée du 11 juillet 2008, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de André-Joël Motte, avec adresse professionnelle au 43, rue de l'Opéra, 75002 Paris, France, de son mandat d'administrateur de catégorie A, avec effet immédiat.

- nomination de Laurent Rivoire, avec adresse au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, au mandat d'administrateur de catégorie A, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109030/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08683. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.
